
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h
Centre Roussin situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle Raymond-Mayer**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Me Alain R. Roy, avocat, secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA15 30 04 0074

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous les citoyens, elle salue les directeurs et les conseillers, ainsi que le commandant de police présent dans la salle.

Madame Rouleau invite les usagers de la route à être « 100 % vigilant » lors de leurs déplacements, dans le cadre de la 9^e édition de la campagne annuelle de sécurité routière de l'arrondissement. Elle souligne la journée *in memoriam* qui se déroulera 8 avril 2015 et qui est dédiée aux victimes des accidents de la route et marque le début de cette campagne qui s'échelonne tout au long des mois d'avril et mai. Elle énonce ensuite les actions réalisées en 2014 par l'arrondissement, par la voie du comité de circulation, afin de sécuriser les voies publiques de l'arrondissement.

Madame Rouleau parle ensuite du Plan de l'eau, qui est une stratégie d'action en matière d'accès aux berges, d'activités nautiques, de conduites d'eau, d'eaux usées, de transport maritime, d'eaux de ruissellement ou de l'eau que l'on boit et qui constitue un dossier prioritaire pour la Ville de Montréal. Le Plan répond au souhait exprimé par les Montréalais lors des consultations entourant les préparatifs du 375^e anniversaire de Montréal en vue de se réapproprier le fleuve, la rivière, l'eau et les berges. Ce plan comporte plusieurs projets, notamment l'aménagement de la plage de l'Est, dont la réalisation débutera l'an prochain et se terminera l'année suivante. Elle parle enfin du projet de construction d'une unité d'ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, qui vise à désinfecter, par ozone, les eaux usées rejetées au fleuve. Ce procédé permettra de réduire d'environ 95 % la quantité de

bactéries et d'abattre significativement le taux de virus et de produits émergents présents dans l'effluent montréalais. La mise en opération du traitement par ozone est prévue pour 2018.

CA15 30 04 0075

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 avril 2015 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA15 30 04 0076

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier le procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2015.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Sept citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Commentaire et félicitation pour l'aménagement fait par l'arrondissement en bordure du fleuve entre les 32^e et 34^e Avenues.

Commentaire sur la sécurité routière sur la 52^e Avenue.

Plainte concernant les excréments de chiens au tournebride de la 52^e Avenue.

Question sur le plan d'intervention pour l'agrile du frêne et question sur la coupe d'arbres près du parc-nature Pointe-aux-Prairies.

Diverses questions et commentaires sur, le ramassage des meubles en période de déneigement, le balai mécanique, le réaménagement du boulevard du Tricentenaire et de la rue Forsyth, la purge des bornes-fontaines et un arbre qui endommage le terrain.

Plainte concernant un voisin qui utilise des conteneurs sur son terrain aux fins de commerce.

Question sur la réglementation en matière de conversion de garage.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel annonce l'octroi de contrat ce soir de la piste de BMX au parc de la Polyvalent de Pointe-aux-Trembles en vue des jeux du Québec de 2016. Il souligne également l'octroi de contrat pour un abri d'annonceur au parc Clémentine de la Rousselière et divers travaux dans des parcs, et ce, à la demande de l'association de baseball de Pointe-de-l'île en vue l'arrivée des ligues junior AA et Sénior Élite dans l'arrondissement. Il annonce également le début des travaux à l'aréna Rodrigue-Gilbert. Il fait enfin lecture d'une lettre reçue de Marc Parent, directeur du Service de Police de la Ville de Montréal, félicitant le commandant Carignan et les membres du poste de quartier 49 pour leur intervention lors d'un événement survenu au mois de mars 2015.

Monsieur le conseiller Manuel Guedes invite les citoyens à la nouvelle saison des soirées classiques de la Maison de la Culture Rivière-des-Prairies, à la salle Désilets du Cegep Marie-Victorin.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà félicite le SPVM pour son excellent travail. Il invite les citoyens à profiter des parcs de l'arrondissement avec l'arrivée du printemps et demande aux citoyens d'être prudents sur la route.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine souligne la campagne Restez branché de l'arrondissement et invite les citoyens à être à l'affût des nouvelles de l'arrondissement par les réseaux sociaux. Elle ajoute que le conseil demandera ce soir au conseil municipal de prendre acte du Plan directeur du boulevard Gouin. Elle termine en annonçant l'implantation d'un 3^e service de taxi collectif dans le domaine du Ruisseau Pinel et invite les personnes intéressées à consulter le site Web de la STM.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les citoyens à la Cabane à sucre le 11 avril à la place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles. Elle rappelle que la date limite pour retirer les abris temporaires est le 15 avril. Elle informe les citoyens qui désirent souligner un problème de circulation ou de sécurité qu'ils peuvent remplir une requête sur le site Web du SPVM en toute confidentialité et un suivi leur sera fait dans les 48 heures.

Monsieur le conseiller Richard Guay souligne le grand ménage du printemps qui est débuté dans l'arrondissement. Les équipes sont présentement à l'œuvre pour nettoyer l'arrondissement, élaguer les arbres et préparer la plantation printanière des arbres et arbustes. Il invite les citoyens à participer à la grande corvée montréalaise les 2 et 3 mai prochain, en nettoyant les parcs, les terrains, les ruelles, etc.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une carte pour l'agrile du frêne.

CA15 30 04 0077

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - PRENDRE ACTE - PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - REVITALISATION DU BOULEVARD GOUIN

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE prendre acte du plan directeur pour la revitalisation du boulevard Gouin sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'assurer la mise en oeuvre du plan en priorisant des investissements dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-1018 et années subséquentes de la Ville centre.

ADOPTÉ

12.01 1154810004

CA15 30 04 0078

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - LVM, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.-
ÉTUDES DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - DIVERS PARCS - APPEL D'OFFRES
PUBLIC NUMÉRO RP-15 PARC-01**

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 107 569,70 \$ taxes incluses, pour les études de caractérisation environnementale dans divers parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp., au montant de 107 569,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-01 (8 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1151163004

CA15 30 04 0079

**AUTORISATION - DÉPENSE OCTROI - CONTRAT - TERRASSEMENT AHUNTSIC INC. -
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ABRI D'ANNONCEUR - PARC CLÉMENTINE-DE-LA-
ROUSSELIÈRE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-15-PARC-42**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 167 699,76 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un abri d'annonceur au parc Clémentine-de-la-Rousselière;

D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la firme Terrassement Ahuntsic, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 164 282,02 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-15-PARC-42 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1151163005

CA15 30 04 0080

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - E2R INC - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS AU QUAI DU PARC MARCEL-LÉGER - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-15-PARC-40

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 47 121,69 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de l'accès au quai du parc Marcel-Léger;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme E2R inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 37 721,69 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation numéro RP-15-PARC-40 (5 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1151163009

CA15 30 04 0081

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. -AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE DE BMX - PARC DE LA POLYVALENTE POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-14-PARC-63

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 409 364,69 \$ taxes incluses, pour l'aménagement d'une piste de BMX au parc de la Polyvalente Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 387 764,69 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-14-PARC-63 (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

ADOPTÉ

20.04 1151163008

CA15 30 04 0082

OCTROI - NEUF CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT- SOCIÉTÉ RESSOURCES LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES (POUR LE CLUB AQUATIQUE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE) - INITIATIVE 1,2,3 GO ! - CLUB DE BRIDGE DES AÎNÉS DE ROUSSIN - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ALTERNATIVE, CENTRE DE JOUR EN SANTÉ MENTALE - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - CLUB DE NAGE SYNCHRONISÉE AQUANA DE MONTRÉAL-NORD - MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉCOLE PRIMAIRE INTERNATIONALE MICHELANGELO

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles (Pour le Club aquatique de La Pointe-de-l'île) pour sa compétition provinciale qui aura lieu au Centre Roussin du 1^{er} au 3 mai 2015;

D'octroyer une contribution financière de 400 \$ à L'initiative 1,2,3 GO ! pour la 13^e édition de la Fête de la Famille de Rivière-des-Prairies qui aura lieu le 6 juin au parc Dollard-Morin;

D'octroyer une contribution financière de 150 \$ au Club de bridge des Aînés de Roussin pour son tournoi annuel, qui aura lieu le 11 avril;

D'octroyer une contribution financière de 225 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies pour sa Revue sur glace annuelle à l'aréna René Masson à la fin mars;

D'octroyer une contribution financière de 100 \$ à l'Alternative, Centre de jour en santé mentale, pour sa levée de fonds « Je nage pour la vie » qui aura lieu le 11 avril au Centre Roussin;

D'octroyer une contribution financière de 300 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles pour ses activités soulignant leur 20^e anniversaire;

D'octroyer une contribution financière de 150 \$ au Club de nage synchronisé aquana de Montréal-Nord, pour son activité de clôture au club de golf de l'île de Montréal le 13 juin;

D'octroyer une contribution financière de 1000 \$ à Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour son activité de cabane à sucre le 11 avril.

D'octroyer une contribution financière de 250 \$ à École primaire internationale Michelangelo pour la célébration du 25^e anniversaire de l'établissement, le 24 mai.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La mairesse, Madame Chantal Rouleau, enregistre son abstention de se prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉ

30.01 1154860004

CA15 30 04 0083

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - PROJET « ÉVASION DU JOUR »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour son projet « Évasion du jour », à la condition que le projet soit accepté par le PRAM-EST.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1154860005

CA15 30 04 0084

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - PROJET - PATROUILLE DE SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE - ANNÉE 2015

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 5 000 \$ \$ pour une contribution financière non récurrente dans le cadre du projet de patrouille de sensibilisation environnementale pour l'année 2015;

D'approuver le versement d'un montant maximal de 5 000 \$, à cet effet, au Regroupement des éco-quartiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1154939001

CA15 30 04 0085

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance du 6 février 2015.

ADOPTÉ

30.04

CA15 30 04 0086

AUTORISATION - DÉPENSE - PROVENANT DE L'AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION - ENTRETIEN POST-PLANTATION DES 112 ARBRES PLANTÉS EN 2014 - PLAN D'ACTION CANOPÉE - AUTORISATION - VIREMENTS DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 33 264 \$ taxes incluses, provenant de l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour effectuer l'entretien post-plantation des 112 arbres plantés en 2014 dans le cadre du Plan d'action canopée;

D'autoriser les virements de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.05 1151163003

CA15 30 04 0087

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU, D'UN STORMCEPTOR, DE CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE, DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ENTRÉES DE SERVICE - PARTIE 1 - PHASE 11 - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO PRO-HON13-15 - OCTROI - ROCHE LTÉE-GROUPE-CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 4 065,52 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction d'un ponceau, d'un stormceptor, de conduites d'égouts pluvial et sanitaire, de conduites d'aqueduc et d'entrées de service dans le cadre de la partie 1 de la phase 11 du projet résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'augmenter le montant du contrat de surveillance par lequel la firme Roche Ltée, Groupe conseil, ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 70 188,79 \$, incluant toutes taxes, qui avait été augmentée au montant de 76 098,50 \$, portant ainsi le montant du contrat à 80 164,02 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement payée sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ

30.06 1152726008

CA15 30 04 0088

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION - BUDGET DE LA VILLE - ANNÉE 2015 - AUGMENTATION -ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - REVENUS ET DES DÉPENSES - SUITE À LA VENTE DE VÉHICULES À L'ENCAN -AFFECTATION - PRODUIT DE LA VENTE - ACHATS DE MACHINERIES ET ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception d'un revenu supplémentaire de 29 684,50 \$ en provenance de la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements;

D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.07 1151163002

CA15 30 04 0089

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2015 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 27 FÉVRIER 2015 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2015 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - PÉRIODE DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de février 2015 et en matière de ressources financières pour la période du 31 janvier au 27 février 2015, dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période du mois de février 2015 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2015.

ADOPTÉ

30.08 1154230002

CA15 30 04 0090

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RCA08-30029-4

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA08-30029-4 intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel qu'amendé) ».

Monsieur Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1154860006

CA15 30 04 0091

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA15-30068

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de Règlement numéro RCA15-30068 intitulé « Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices et installations sportives et aquatiques de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la Ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.02 1151346001

CA15 30 04 0092

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-022

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la Ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à énoncer une dérogation accordée en plaine inondable ».

Monsieur Giovanni Rapanà, conseiller de la Ville demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.03 1156425003

CA15 30 04 0093

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-022

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-022 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à énoncer une dérogation accordée en plaine inondable ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 29 avril 2015 à 18 h 30, au centre communautaire Rivière-des-Prairies, salle des tout-petits, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1156425003

CA15 30 04 0094

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-021

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de régir l'aménagement et l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues à l'article 2 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 février 2015;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 3 février 2015 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 10 mars 2015, suite à la tenue d'une l'assemblée publique de consultation tenue le 25 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier des dispositions spécifiques aux usages temporaires ».

ADOPTÉ

40.04 1156425001

CA15 30 04 0095

DÉROGATION MINEURE - 170, RUE MAZARIN

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 182-1 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la largeur minimale d'une unité de stationnement, sur le lot numéro 1 155 368, situé au 170, rue Mazarin, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur le *plan projet d'implantation pour le stationnement* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Michel Gascon, minute 23057, en date du 4 mars 2015, à savoir :

- Permettre l'aménagement, sur le lot 1 115 368, d'une case de stationnement d'une largeur de 2,59 mètres, plutôt que d'une largeur minimale de 2,75 mètres.

ADOPTÉ

40.05 1153469008

CA15 30 04 0096

DÉROGATIONS MINEURES - 9555, BOULEVARD DU HENRI-BOURASSA EST

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant aux articles 101 et 231 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au dépassement autorisé à la hauteur maximale, à la hauteur minimale ainsi que le matériau d'un écran servant à dissimuler un équipement mécanique et au nombre minimal de quai de chargement pour un bâtiment situé au 9555, boulevard du Henri-Bourassa Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans et les perspectives déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 16 janvier et du 23 février 2015.

- Permettre l'installation d'un équipement mécanique dont la hauteur dépassera au maximum 5 mètres la hauteur maximale prescrite, au lieu de 4 mètres;
- Permettre un écran architectural en aluminium d'une hauteur minimale de 3 mètres, au lieu qu'il soit en brique;
- Permettre qu'aucun quai de chargement ne desserve le bâtiment, au lieu d'un quai de petite taille.

ADOPTÉ

40.06 1155270001

CA15 30 04 0097

PIIA - 12874, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), d'une enseigne commerciale pour une entreprise située au 12874, rue Sherbrooke Est, sur les lots 1 503 851, 1 504 005 et 1 504 280, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur l'image déposée et estampillée par la Direction de développement du territoire et études techniques, en date du 29 janvier 2015.

ADOPTÉ

40.07 1150826002

CA15 30 04 0098

PIIA - 3641, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), du plan relatif à l'installation

d'une enseigne pour une entreprise située au 3641, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 5 063 638, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan déposé et estampillé par la Direction de développement du territoire et études techniques, en date du 30 janvier 2015.

ADOPTÉ

40.08 1150826001

CA15 30 04 0099

PIIA - AMENDEMENT - RÉOLUTION CA08 30 11 0479 -12428, AVENUE DU FIEF-CARION - PHASE IV - PROJET RÉSIDENTIEL FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro CA08 30 11 0479 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 novembre 2008, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin d'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), relativement à un nouveau modèle et aux matériaux pour la construction du bâtiment résidentiel unifamilial projeté sur le lot 4 286 703 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 12428, avenue du Fief-Carion, dans la phase IV du projet résidentiel Faubourg de la Pointe-aux-Prairies.

Les matériaux et couleurs proposés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Brique	Façade	Hanson	Tudor
Pierre	Façade	Arriscraft	Gris
Acrylique	Façade	Adex	Prairie Clay
Aluminium	Solins, fascias, cadrages, portes et fenêtres, garde-corps	Gentek / Magistrale / Bourassa (Garaga) / Allunox	Brun commercial
Bardeau d'asphalte	Toit	Iko	Brun deux tons

Que sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques (DDTET), des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalents peuvent être utilisés. Le tout est illustré sur l'élévation soumise et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 26 février 2015.

ADOPTÉ

40.09 1153469006

CA15 30 04 0100

PIIA - 12451, BOULEVARD RODOLPHE-FORGET

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'affichage pour une partie du bâtiment commercial situé au 12451, boulevard Rodolphe-Forget, de même que sur les lots numéro 4 046 344 et 3 731 619 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans les secteurs A et C de l'ensemble immobilier commercial autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-73, le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 février 2015.

ADOPTÉ

40.10 1153469005

CA15 30 04 0101

PIIA - 3500, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 6 mars 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à la transformation et à l'affichage d'un bâtiment commercial situé au 3500, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 4 110 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 26 février 2015.

ADOPTÉ

40.11 1153469007

CA15 30 04 0102

NOMINATION - PARC SITUÉ À L'ANGLE DE LA RUE ROY ET DE LA 40E AVENUE - LOT NUMÉRO 1 155 032 - « PARC ANNETTE-VENNAT-COURCHESNE »

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 novembre 2014;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE nommer le parc situé à l'angle de la rue Roy et de la 40^e Avenue, sur le lot numéro 1 155 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

- « parc Annette-Vennat-Courchesne »

ADOPTÉ

40.12 1143469021

CA15 30 04 0103

RÉVISION - AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE - INTERSECTION - BOULEVARDS MAURICE-DUPLESSIS ET RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité de circulation à sa réunion du 11 février 2015;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

et unanimement résolu :

D'accepter le nouveau concept géométrique sans bretelle et sans voie auxiliaire de virage à droite pour l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Rivière-des-Prairies qui a été proposé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

ADOPTÉ

40.13 1155888001

CA15 30 04 0104

DEMANDE D'INSTALLATION - PANNEAUX D'ARRÊT SUR L'AVENUE ALEXIS-CARREL - INTERSECTION - RUE ROSARIO-BAYEUR

Considérant la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 11 février 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

- DE ne pas donner suite à la requête d'installation d'arrêts sur l'avenue Alexis-Carrel à l'intersection de l'avenue Rosario-Bayeur car les critères prescrits par le ministère des Transports du Québec pour justifier l'installation d'arrêts sur chacune des approches ne sont pas satisfaits.
- D'interdire le stationnement, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur une distance de 26,8 mètres sur le côté ouest de l'avenue Alexis-Carrel immédiatement au sud de l'avenue Rosario-Bayeur;
- D'interdire le stationnement, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, sur une distance de 19,4 mètres sur le côté est de l'avenue Alexis-Carrel immédiatement au sud de l'avenue Rosario-Bayeur;
- D'installer un panneau de stationnement interdit en tout temps sur le côté ouest de l'avenue Alexis-Carrel, à 20,1 mètres au nord de la rue Rosario-Bayeur;
- D'installer un panneau de stationnement interdit en tout temps sur le côté est de l'avenue Alexis-Carrel, à 22,5 mètres au nord de la rue Rosario-Bayeur;

DE conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Le tout afin de permettre l'installation de deux balises pour apaiser la circulation sur l'avenue Alexis-Carrel.

ADOPTÉ

40.14 1145888003

CA15 30 04 0105

NOMINATION - TROIS MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

DE renouveler le mandat de deux (2) membres citoyens au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter, respectivement, du 4 mars et du 2 avril 2015, soit :

- Monsieur Claude Belzil et madame Michelle Simon, citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

DE nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans, à compter du 10 avril 2015, dans le cadre du remplacement d'un membre démissionnaire.

- Madame Maria Di Lena, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

51.01 1151528002

CA15 30 04 0106

ADOPTION - RÉOLUTION - FONDS D'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - BARREAU DU QUÉBEC

ATTENDU que M^e Alain Roy est membre du Barreau du Québec et est à l'emploi exclusif de la Ville de Montréal;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la Ville de Montréal, à titre d'employeur de M^e Alain Roy se porte garante, s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Alain Roy dans l'exercice de ses fonctions, à indemniser le Fonds d'assurance de tout déboursé ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou omission de M^e Alain Roy dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉ

70.01 1154860007

CA15 30 04 0107

LEVÉE - SÉANCE

À 20 H 25

Il est proposé par monsieur le conseiller Manuel Guedes

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.02

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut